

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.149.B

**Réfection des abords de l'exutoire d'un réseau d'eaux pluviales,
impasse des Plantes à Magnac sur Touvre**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY

Ont donné pouvoir :

Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.149.B**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

**REFECTION DES ABORDS DE L'EXUTOIRE D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES,
IMPASSE DES PLANTES A MAGNAC SUR TOUVRE**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Gestion durable et intégrée de l'eau ; Protection et restauration des écosystèmes.

ODD 13 : Gestion et prévention des risques naturels.

ODD 14 : Réduction des pollutions fluviales, préservation de zones humides, gestion durable des espaces naturels, sensibilisation.

GrandAngoulême dispose de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) et gestion des milieux et prévention des inondations (GEMAPI). A ce titre, l'agglomération est en charge de l'exploitation courante des réseaux d'eaux pluviales qui relèvent de sa compétence.

Suite au signalement de Monsieur le maire de Magnac-sur-Touvre, il a été constaté sur site l'importante érosion occasionnée par les eaux pluviales rejetées par un réseau desservant les terrains publics et privés en amont. Ainsi, les fondations d'un muret situé en rive gauche de l'exutoire à la Touvre a été progressivement affouillé et menace aujourd'hui de s'effondrer.

Le document en annexe a été établi après visite de terrain et confirme le lien de causalité entre l'exutoire du réseau d'eaux pluviales et le délabrement du muret. Les parcelles riveraines de cet exutoire (AI128 en rive gauche et AI129 en rive droite) appartiennent à des propriétaires différents.

Des travaux de restauration de cet exutoire sont donc nécessaires. Le secteur est difficile d'accès et sous influence permanente de la Touvre. Le recours à des techniques issues du génie végétal et minéral (courantes pour la restauration des milieux aquatiques) permettraient de viser un aménagement durable et peu exigeant en matière d'entretien.

Après arrachage de la haie ornementale existante et démolition du muret, les travaux consisteraient donc en l'apport de pierres grossières (pour stabiliser le fond, casser l'énergie et diriger le rejet d'eaux pluviales), la reprise des berges en pente douce, la reprise de la tête de buse et la plantation d'une haie plus adaptée (pour consolider la berge via le développement des racines). Ils ont été définis après concertation avec le syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA).

Le 12 août 2025, ces travaux ont été présentés aux propriétaires qui ont donné leur accord de principe. Une convention de servitude doit être établie afin de régulariser la situation de l'ensemble de ce réseau d'eaux pluviales à la traversée des différents terrains privés et encadrer par la même occasion les travaux de restauration.

Le coût total de l'opération s'élèverait à 15 000,00€ HT.

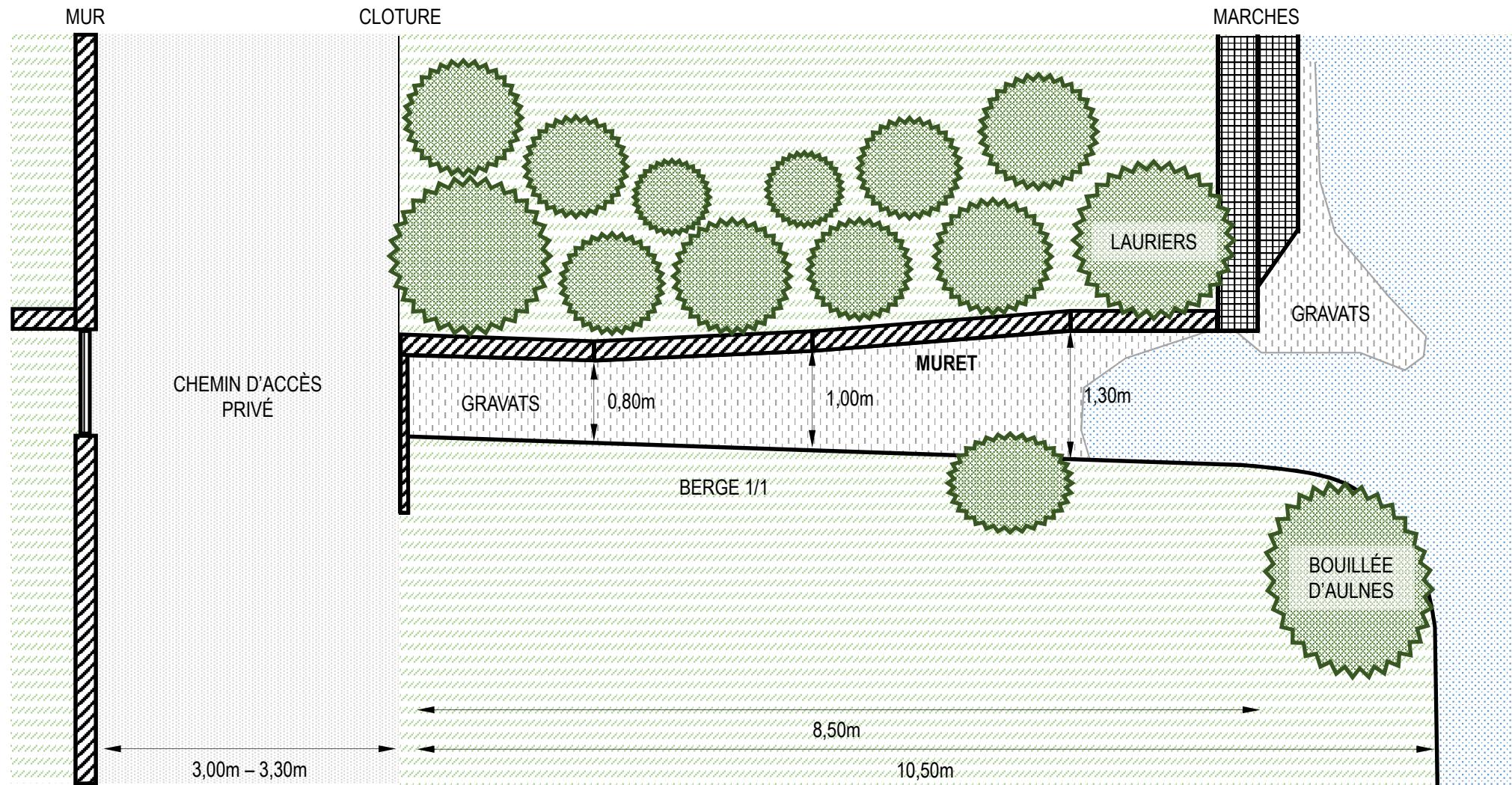
Je vous propose :

D'APPROUVER les travaux de restauration de l'exutoire de ce réseau à la Touvre sur la commune de Magnac sur Touvre.

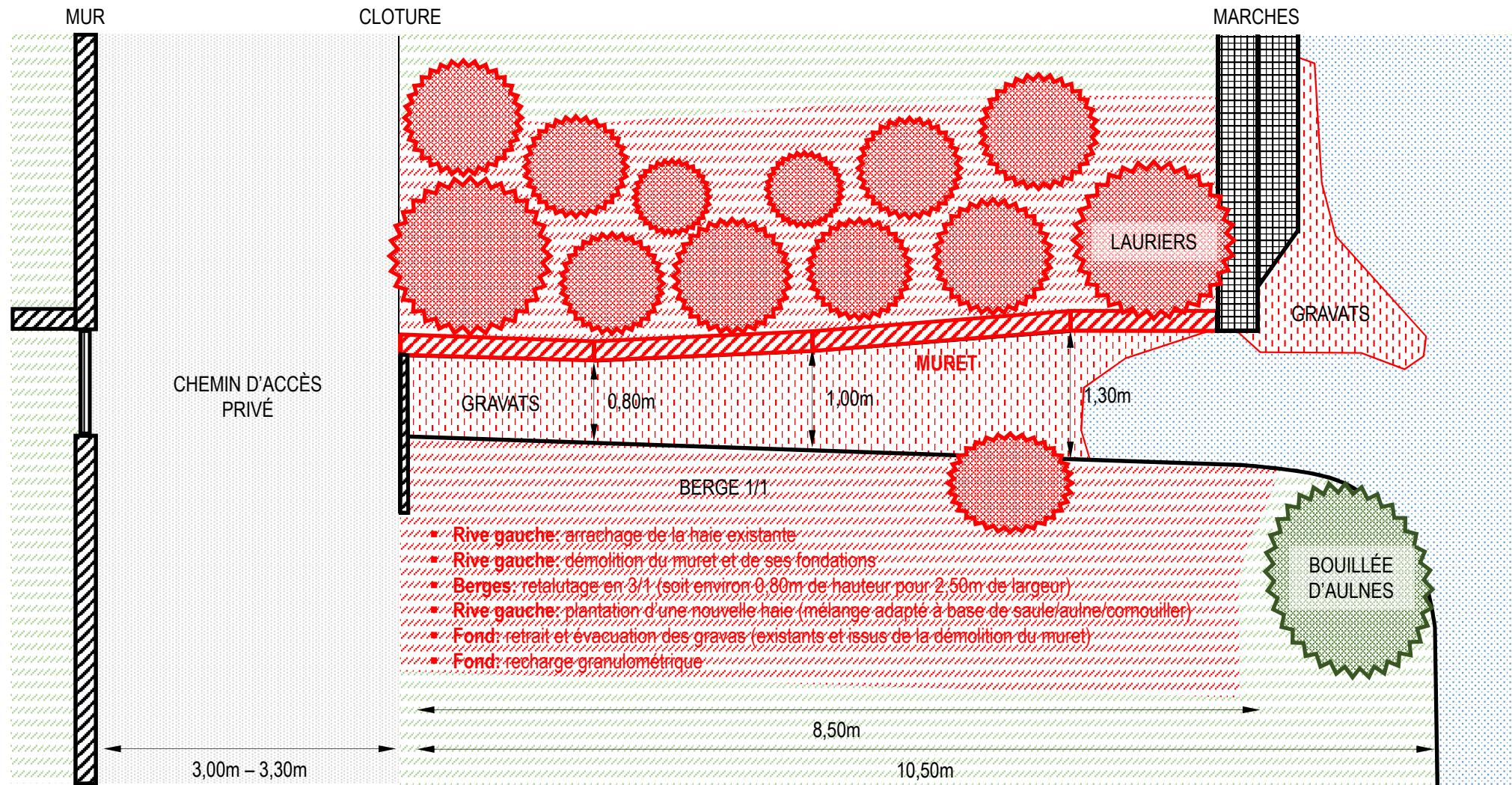
D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent.

D'INSCRIRE cette dépense au budget 2026.

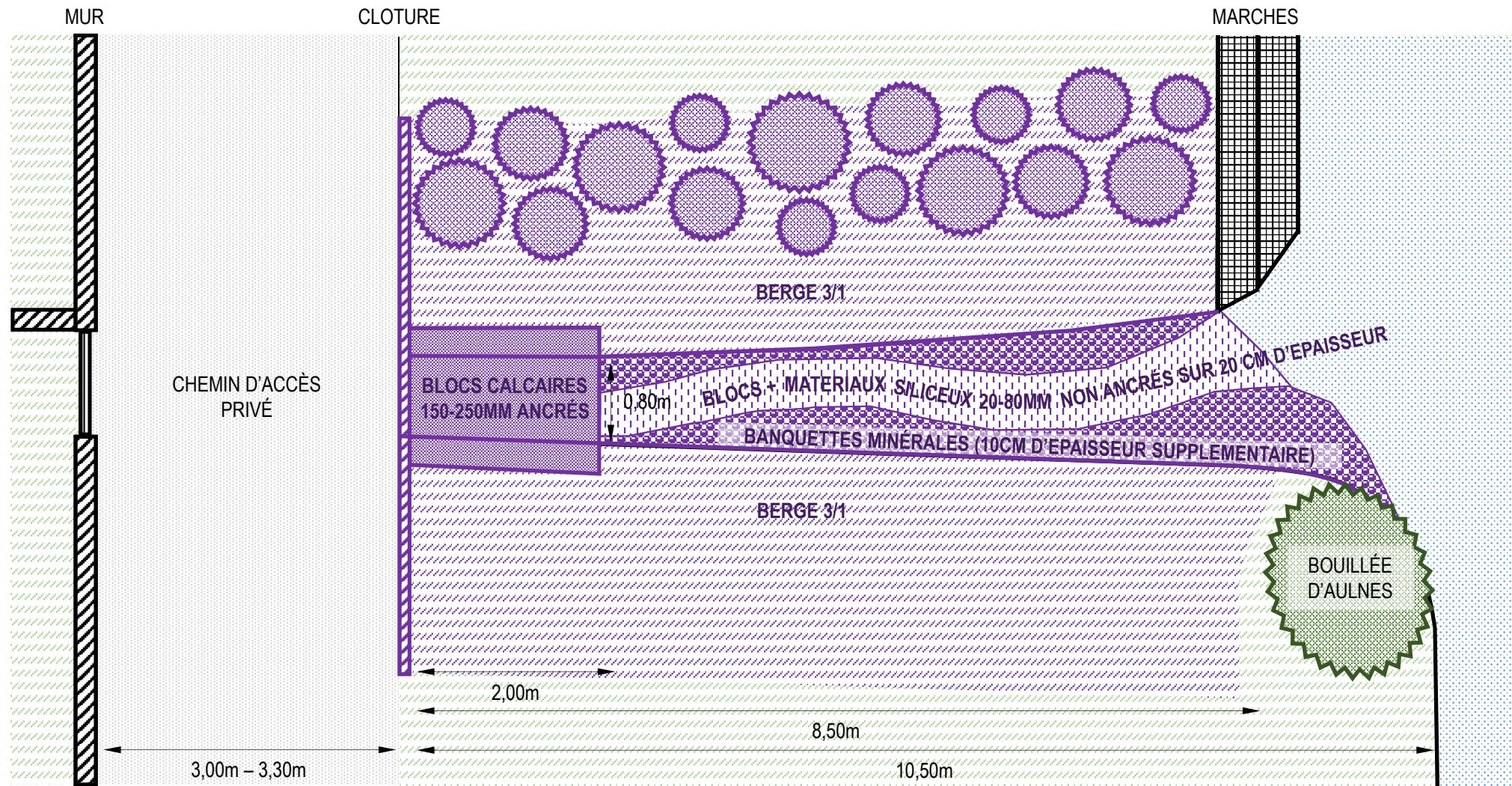
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
-------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTUEL

EMPRISE PROJET



FUTUR



Dimensions

Muret à démolir (+fondations)

- Longueur: environ 8,50m
- Largeur: 0,20 à 0,50m
- Hauteur: environ 0,80m

Haie à arracher

- Longueur: environ 8,50m
- Largeur: jusqu'à 3,50m